



CONTRAT ACADÉMIQUE 2009-2010

Le collège prend l'engagement d'assurer une ambiance propice à l'assimilation et au travail fructueux. Son équipe éducative s'engage à aider l'élève et à l'accompagner efficacement dans sa scolarité et requiert en retour que l'élève honore ce contrat.

Extraits du règlement intérieur

<u>LE COLLÈGE</u>	<u>L'ÉLÈVE</u>	<u>LES PARENTS</u>
a pour but d'offrir à chaque élève les bases qui lui permettront de réussir sa vie d'adulte.	travaille pour sa propre réussite. Accepter le travail et le mener à bien constituent un devoir que l'élève est tenu d'accomplir.	montrent leur intérêt pour le travail de leur enfant en contrôlant et en encourageant le travail scolaire. ils répondent aux convocations de l'école.

Nom et prénom de l'élève _____

Classe : _____

Je m'engage à respecter les exigences requises par le collège pour la réussite et la persévérance dans le travail, à savoir le respect de la date de remise des travaux, l'attention, la concentration durant les cours et la prise en considération des remarques faites par l'équipe pédagogique qui m'encadre ; tout cela, en vue d'améliorer l'ensemble de mes résultats.

Date : -- / -- / ----

Signature de l'élève



Nom et prénom du parent: _____

Nous nous engageons à aider notre enfant à honorer ce contrat en :

- encourageant notre enfant à respecter les exigences requises par le collège.
- assistant aux rendez-vous fixés avec le personnel enseignant du collège (convocation, remise des bulletins, réunions pédagogiques...).
- avisant le collège de tout changement important au niveau de la santé physique et morale de notre enfant.

Date : -- / -- / ----

Signature des parents.

Si les conditions citées ci-dessus ne sont pas remplies, la direction se réserve le droit de prendre la décision qu'elle juge la plus appropriée, quelle que soit la moyenne obtenue.

« Dès ta jeunesse choisis l'instruction... Comme le laboureur et le semeur, cultive la sagesse et compte sur ses fruits excellents, car quelque temps tu peineras à la cultiver, mais bientôt tu mangeras de ses produits » (*Siracide 6/18-19*).

La Direction